

Guide pratique 2023

MAIRIE ET ADMINISTRATION

MAIRIE DE VÉRANNE

04 74 87 37 52

mairie@veranne.fr

◆ Permanences du secrétariat

Judicaël BERGÈRE

Lundi 14 h 00 - 17 h 00

Mardi 9 h 00 - 12 h 00

Jeudi 9 h 00 - 12 h 00

Vendredi 14 h 00 - 17 h 30

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MAIRIE DE MACLAS

04 74 87 38 04

MAIRIE DE PÉLUSSIN

04 74 87 62 02

BIBLIOTHÈQUE DE VÉRANNE

04 74 58 71 16

biblio.veranne@gmail.com

◆ Heures d'ouverture

Le samedi de 10 h à 12 h

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le demandeur :

• Réserve la salle en Mairie, remet le chèque correspondant à la location et au nettoyage de la salle.

• Prend contact avec le secrétariat de la mairie pour se procurer la clé et la restituer le lendemain de la manifestation.

• S'engage à présenter une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (document obligatoire) ou extension de sa multirisque couvrant les 3 jours.

◆ Salle des associations

L'utilisation de cette salle est réservée aux habitants de la commune pour des fêtes de familles, anniversaires d'enfants... pour une trentaine de personnes maximum.

Location et nettoyage de la salle :

60 € par 1/2 journée

◆ Salle des fêtes

La salle sera louée uniquement aux résidents de Véranne (pour fêtes privées) et aux associations communales et cantonales.

Location et nettoyage de la salle : 300 €

Supplément location vaisselle : 50 €

Montant de la caution : 1 000 €

VIE SCOLAIRE

ÉCOLE PUBLIQUE VÉRANNE

04 74 87 38 00

ÉCOLE PUBLIQUE ST-APPOLINARD

04 74 87 32 52

◆ Inscription à l'école

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de Véranne et Saint-Appolinard nécessite d'inscrire les enfants de la Petite Section au CE1 à la mairie de Véranne et les enfants de CE2 au CM2 à la mairie de Saint-Appolinard.

Pièce à fournir : Livret de famille.

PÉRISCOLAIRE VÉRANNE

04 74 20 92 62

◆ Inscription par mail

apaysdesenfants@splpilathodanien.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIE

SERVICE ENVIRONNEMENT

04 74 87 53 75

RAMASSAGE DES ORDURES À VÉRANNE

Jour de levée le jeudi matin

DÉCHÈTERIE DE PÉLUSSIN

Pour aller à la déchèterie, prendre rendez-vous sur ECOCITO

<https://pilathodanien.ecocito.com>

En cas de difficulté, rendez-vous téléphonique possible au 04 74 87 94 10 / 04 74 87 53 75 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30)

◆ Horaires d'ouverture

Période du 16 novembre à fin février

Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30

et le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermeture le dimanche et les jours fériés

Période du 1^{er} mars au 15 novembre

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h

à 18 h et le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30

Fermeture les jours fériés.

ERDF

Dépannage : 0 972 675 042

Accueil : 0 969 321 855

SAUR

Permanence Accueil Public :

Tous les mercredis, jeudis et vendredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Adresse : ZA Le Planil - 12, rue de l'Europe

42410 PÉLUSSIN

Pour les urgences techniques 24 h/24 h :

04 69 66 35 08

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

04 77 22 04 53

17, rue Victor Hugo - 42400 SAINT-CHAMOND

SANTÉ

LES DÉFIBRILLATEURS sont installés dans le local sanitaire, à proximité du lavoir, à l'extérieur de la mairie devant la salle des associations, derrière l'église.

CABINET MÉDICAL (MACLAS)

04 74 87 38 32

Docteurs généralistes Christine Dommerc,

Bénédicte Dehove-Premilleux, François

Labaste et Docteur Thouin, dentiste

Prendre rendez-vous en ligne 24 h/24 - 7j/7,

c'est immédiat et gratuit www.doctolib.fr

PHARMACIE (MACLAS)

Céline Berthier

04 74 87 38 67

◆ Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de

14 h à 19 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30

INFIRMIERS

CABINET INFIRMIER DES 3 PICS

◆ Rodolphe Garin, Yannick Staron

20, route de St-Appolinard - 06 18 73 10 98

Permanences sans rendez-vous les lundi,

mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 6 h 30

à 7 h 30 hors jours fériés. Au-delà de ces

heures prendre un rendez-vous.

Soins à domicile 7 jours sur 7 y compris jours

fériés : 09 80 49 43 82.

Prise de sang à domicile sur rendez-vous.

CABINET INFIRMIER

14, route de Pélussin

Permanences du lundi au vendredi 8 h à 8 h 30

◆ Éloïse Puppo 06 28 03 49 01

Katia Barrier 06 82 27 37 19

Charline Gay 06 81 91 67 17

Marie Dumas 06 59 33 41 49

KINÉSITHÉRAPEUTES

MACLAS

1, route de Pélussin - 04 74 48 04 91

◆ Frédéric Miguët

Élodie Chevallier

Aubry Juthier

Alexandre Marchand

Clémence Thivolle Cazat

OSTÉOPATHES

VÉRANNE

◆ Pascal THOMAS

Le Buisson - 06 12 92 12 92

MACLAS

◆ Marie Brunel

31, rte de St-Appolinard - 04 74 48 01 36

PÉDICURE ET PODOLOGUE

MACLAS

◆ Mélissa Rey

133, place de l'Église - 06 49 86 04 38

AMBULANCES ET MATÉRIEL MÉDICAL

MACLAS

◆ Ménétrieux

3, route du Buisson - 04 74 87 33 49

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

AFR

04 74 48 34 48

06 26 69 53 63

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

ADMR

04 74 59 81 63

22 bis, rue des 3 Sapins - 42410 PÉLUSSIN

sydonat@pelussin.fede42.admr.org

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

AGIR INNOVER MIEUX VIVRE

AIMV

Aide, accompagnement et soins à domicile

04 77 43 26 34

ASSISTANTE SOCIALE

04 77 39 65 71

Sans rendez-vous le jeudi de 9 h à 12 h 00

Mairie de Maclas

Guide pratique 2023

DÉMARCHES EN MAIRIE MARIAGE

À la mairie du lieu de domicile de l'un ou l'autre des époux. Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance de chaque partenaire, pièce d'identité de chaque partenaire, liste des témoins avec copie de leur carte d'identité, justificatif de domicile, en cas de partenaire divorcé, copie du jugement de divorce. Coût : gratuit.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

À la mairie du lieu de résidence commune. Pièces à fournir : copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois de chaque partenaire, pièce d'identité en cours de validité, convention de PACS, le formulaire de déclaration conjointe de Pacs (cerfa 15725*02). Coût : gratuit.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

À la mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance. Pièces à fournir : certificat de naissance établi par la maternité : déclaration de choix de nom (pour les couples non mariés), livret de famille pour y inscrire l'enfant si les parents en possède déjà un, le cas échéant, acte de reconnaissance de l'enfant si celui-ci a été fait.

ACTE DE RECONNAISSANCE AVANT NAISSANCE (pour les couples non mariés)

Dans la mairie de son choix. Pièces à fournir : carte nationale d'identité des deux parents, justificatif de domicile. Coût : gratuit.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

À la mairie du lieu de domicile, toute l'année, au guichet ou par courrier. Formulaire sur le site www.service-public.fr. Pièces à fournir : carte nationale d'identité, justificatif de domicile.

RECENSEMENT MILITAIRE (dès 16 ans)

À la mairie du lieu de domicile, au consulat ou à l'ambassade de France si résident à l'étranger. À faire dans les 3 mois suivant la date anniversaire. Formulaire sur le site : www.service-public.fr. Pièces à fournir : carte nationale d'identité, livret de famille. Coût : gratuit.

ACTE DE NAISSANCE

À la mairie du lieu de naissance, sur internet : mon.service-public.fr ou acte-etat-civil.fr



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

À la mairie de Pélussin, uniquement sur rendez-vous (04 74 87 62 62) du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h le vendredi). Coût : gratuit. (25 € en cas de perte ou de vol)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

À la mairie de Pélussin, du lundi au jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h le vendredi sur rendez-vous). Coût : 86 €, Mineur plus de 15 ans : 42 €, Mineur moins de 15 ans : 17 €

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

L'article 371-6 du code civil prévoit désormais l'obligation pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal de justifier d'une autorisation préalable d'un titulaire de l'autorité parentale pour sortir du territoire français. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire. Il suffit de remplir l'imprimé CERFA n° 15646*01. Ce formulaire est disponible en mairie pour les personnes qui ne disposeraient pas d'un accès à internet ou d'une imprimante.

ACTE DE MARIAGE

À la mairie du lieu du mariage, sur le site de la commune du mariage. Sur internet : mon.service-public.fr ou acte-etat-civil.fr

ACTE DE DÉCÈS

À la mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt, sur le site de la commune de naissance. Sur internet : mon.service-public.fr ou acte-etat-civil.fr

MAISON DES SERVICES

Ce lieu est composé de 4 espaces :

- ◆ l'espace Petite Enfance,
- ◆ l'espace Social - Santé,
- ◆ l'espace Emploi - Entreprises,
- ◆ l'espace coworking - télétravail dit l'@telier, et est organisé autour d'un accueil commun.

Maison des services - Accueil commun polyvalent : 04 74 56 75 60 (un seul numéro pour tout renseignement). Adresse : 7, rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN. Email : mds@pilatrhodanien.fr. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Voir le calendrier des permanences

